



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 27 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	23/03/2021
En exercice	15	Date de la séance	27/03/2021
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle polyvalente de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali		excusée	
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : GUERIN Evelyne

N°2021/07-2703 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les Associations bénéficiant aux habitants de la Commune et qui souhaitent solliciter une subvention ont été invitées à déposer un dossier comprenant des données comptables et administratives (bilan, budget prévisionnel, attestation d'assurance,...). Celui-ci a permis d'apprécier si leurs activités relèvent d'un intérêt public local et si elles répondent aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, sous réserve de la fourniture complète du dossier susmentionné, émet les avis suivants sur les demandes de subventions des associations :

Association	Demande de l'association	Somme validée en commission	Somme proposée au Conseil Municipal
Société de Chasse	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Loisirs et Détente	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Droit au Travail	500 €	500 €	500 €
A.P.E.V.T.M.P.	/	1 350 €	1 350 €
Secours Populaire	/	1 500 €	1 500 €
Ecole de Musique de Galgon	1875 €	1800 €	1800 €

Ayumi Karaté Club	300 €	300 €	300 €
Etoile Sportive du Fronsadais	/	300 €	300 €
Tennis Club Inter. Fronsadais	300 €	300 €	300 €
LOU CANI'ICROSS	500 €	500 €	500 €
Resto du cœur	/	1 000 €	1 000 €
Auberge du Cœur de Libourne	/	1 000 €	1 000 €
Les Amis de Saint Cybard	700 €	700 €	700 €
TOTAL		11 750 €	11 750 €

Vu la délibération n°2021/06-2703 ouvrant les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des dépenses de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser aux association les subventions allouées au titre de l'exercice 2021 suivant les modalités mentionnées et les sommes fixées dans le tableau ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 13**

Le Maire,

1. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
2. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vérac, le 27 mars 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique BEC

